

Rapport d'étape sur l'accessibilité de Globalstar

Résumé

Globalstar s'engage à favoriser un environnement inclusif en identifiant, en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité. Ce deuxième rapport d'étape décrit l'engagement continu de Globalstar envers la mise en œuvre de son plan d'accessibilité, en mettant l'accent sur des domaines clés tels que la formation, le recrutement, l'accessibilité du Web et l'environnement bâti.

Ce rapport couvre la période du 1er juin 2025 au 10 mai 2026. Au cours de cette période, Globalstar a maintenu ses pratiques d'accessibilité sans changements importants à signaler.

1. Formation

Globalstar offre une formation sur l'accessibilité à tous les employés et membres de l'équipe, y compris ceux qui participent à l'élaboration des politiques de l'entreprise. Cette formation permet de s'assurer que notre personnel est équipé pour répondre efficacement aux besoins des personnes handicapées. ([Accessibilité Globalstar](#))

2. Processus de recrutement, d'évaluation et de sélection

En tant qu'employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, Globalstar valorise la diversité en milieu de travail. Nous offrons des aménagements raisonnables aux candidats tout au long du processus d'embauche sur demande, garantissant ainsi des opportunités équitables pour tous les candidats. ([Accessibilité Globalstar](#))

3. Accessibilité du contenu Web

Globalstar s'engage à respecter les normes de niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0. Nous nous efforçons continuellement de faire en sorte que notre contenu Web soit accessible à tous les utilisateurs, offrant ainsi une expérience numérique sans obstacle. ([Accessibilité Globalstar](#))

4. Environnement bâti

Bien que Globalstar n'exploite pas de magasins publics et que la majorité de nos employés travaillent à domicile, nous évaluons et répondons continuellement aux besoins en matière d'accessibilité. Cela comprend l'intégration de l'accessibilité dans nos politiques, procédures, formations et pratiques exemplaires afin de soutenir efficacement tous les employés. ([Accessibilité Globalstar](#))

Processus de rétroaction

Globalstar a mis en place un processus de rétroaction pour recueillir des commentaires sur les questions d'accessibilité. Le défenseur de l'accessibilité est chargé de recevoir les retours d'expérience. Les employés et les clients peuvent faire part de leurs commentaires par courriel à l'adresse accessibilityfeedback@globalstar.com ou par téléphone au 1.855.919.6302 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure de l'Est). Nous nous engageons à adapter, à examiner et à modifier nos politiques et pratiques en fonction des commentaires reçus. Nous nous efforçons d'accuser réception de tous les commentaires dans les **cinq (5) jours ouvrables** et de fournir une résolution ou une mise à jour dans un délai raisonnable.

Rétroaction reçue

Au cours de cette période de rapport (du 1er juin 2025 au 10 mai 2026), aucune rétroaction en matière d'accessibilité n'a été reçue par l'intermédiaire de notre processus de rétroaction. Nos canaux de rétroaction demeurent ouverts et nous accueillons les commentaires des clients et des employés.

Consultation avec les personnes handicapées

Les commentaires des personnes handicapées continuent d'être accueillis par l'intermédiaire de notre processus de rétroaction en matière d'accessibilité. Au cours de cette période de rapport, aucune consultation officielle n'a été menée, ce qui est conforme à la nature stable de nos activités de service et à l'absence de changements importants aux services. Le personnel a été consulté par l'intermédiaire des Ressources humaines concernant les besoins en matière d'accessibilité en milieu de travail; aucun nouvel obstacle n'a été identifié.

Conclusion

Globalstar demeure inébranlable dans son engagement à l'égard de l'accessibilité. Grâce à la formation continue, à des pratiques de recrutement inclusives, au respect des normes d'accessibilité du Web et à des mécanismes de rétroaction proactifs, nous nous efforçons de créer un environnement où tous les individus peuvent conserver leur indépendance et leur dignité. Nous continuerons de collaborer avec les intervenants, y compris les personnes handicapées, afin d'améliorer nos efforts en matière d'accessibilité.

Publication et notification

Ce rapport d'étape est publié sur la principale plateforme numérique de Globalstar afin d'assurer la transparence et l'accessibilité. Le rapport se trouve dans la section Accessibilité de notre site Web ([Accessibilité Globalstar](#)) et est conforme aux normes WCAG 2.0 AA. Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, nous avons avisé le CRTC par l'intermédiaire de Mon compte CRTC dans les 48 heures suivant la publication.

Formats alternatifs

Sur demande, le présent rapport d'étape est disponible en médias substitués, notamment en format imprimé, en gros caractères, en braille, en format audio et en format électronique. Les demandes peuvent être faites par les moyens de communication indiqués ci-dessus, et nous répondrons à ces demandes dans les **quinze (15) jours ouvrables**, comme le stipule le Règlement canadien sur l'accessibilité.

Rétroaction

Nous accueillons les commentaires continus qui nous aideront à améliorer nos initiatives en matière d'accessibilité. Veuillez communiquer avec notre défenseur de l'accessibilité à l'adresse accessibilityfeedback@globalstar.com ou par téléphone au 1.855.919.6302 pour tout commentaire ou suggestion. ([Accessibilité Globalstar](#))

Date de la prochaine révision

Globalstar s'engage à publier des rapports d'étape annuels sur l'accessibilité, conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité. Le prochain rapport d'étape sera publié d'ici le **1er juin 2027**.

Le présent rapport d'étape a été préparé conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité et au Règlement sur l'établissement de rapports sur l'accessibilité du CRTC, ce qui reflète l'engagement de Globalstar à créer un environnement exempt d'obstacles pour tous.